

SEANCE DU 18 MARS 2008

Date de convocation : 14/03/2008

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15

L'an deux mille huit, le dix huit mars, à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Lionel VAN AERTRYCK, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs VAN AERTRYCK, BOIVENT, LUCAS, LEMASSON, MOIRÉ, DEGUILLARD, LEDREUX, LINAY, VIDELOT, HUET, DEVIGNE, PABOEUF, PAUMELLE, HONORÉ, MESLET.

Secrétaire : Bernard BOIVENT

ELECTION DES DÉLÉGUÉS AU CONSEIL DE COMMUNAUTE VU VAL D'ILLE

Sont élus à l'unanimité au premier tour de scrutin secret

3 titulaires :

Lionel VAN AERTRYCK
Stéphanie PABOEUF
Jean-Philippe PAUMELLE

2 suppléants :

Bernard BOIVENT
Régine LEDREUX

Délégués dans les commissions de la Communauté de Communes du Val d'Ille :

Ils seront désignés lorsque les commissions seront définies au sein du Val d'Ille.

SYNDICATS ET ORGANISMES EXTERIEURS

Sont élus à l'unanimité

Syndicat intercommunal des Eaux :

Titulaires : Jean-Philippe PAUMELLE, Bernard BOIVENT
Suppléant: Anthony LEMASSON

Syndicat intercommunal d'Electrification :

Titulaires :Philippe VIDELOT, Bernard BOIVENT
Suppléant : Anthony LEMASSON

Sivos du collège Amand Brionne de St Aubin d'Aubigné :

Titulaires : Christine LINAY, Régine LEDREUX, Véronique HUET
Suppléant : Bernard BOIVENT

Syndicat intercommunal de travaux du bassin versant de l'Ille et de l'Illet

Titulaire : Mickaël DEVIGNE
Suppléant : Patrick MESLET

Association intermédiaire A.C.S.E.175 à Betton:

Titulaires : Christine LUCAS, Lionel VAN AERTRYCK

SICTOM des Forêts :

Titulaires : Bernard BOIVENT, Valérie HONORÉ

Suppléant : Philippe VIDELOT

Office des Sports Val d'Ille- Dingé-Hédé :

Titulaire : Patrick MESLET

Suppléant : Christine LUCAS

divers :

- ARIC : 1 représentant : Lionel VAN AERTRYCK

- 1 élu en charge des questions de défense : Lionel VAN AERTRYCK

- 1 représentant au comité des Oeuvres sociales des communes : Christine LUCAS

CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de constituer les commissions municipales suivantes :

<p><i>Appel d'offres :élus à l'unanimité au 1^{er} tour de scrutin secret :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Lionel VAN AERTRYCK - Jean-Philippe PAUMELLE (délégué) - Mickael DEVIGNE (délégué) - Loïc DEGUILLARD (délégué) - Bernard BOIVENT (suppléant) - Laurence MOIRE (suppléante) - Valérie HONORE (suppléante) 	<p><i>Finances</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Bernard BOIVENT - Laurence MOIRE - Lionel VAN AERTRYCK - Jean-Philippe PAUMELLE - Anthony LEMASSON - Christine LUCAS 	<p><i>Voirie</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mickael DEVIGNE - Anthony LEMASSON -Loïc DEGUILLARD - Patrick MESLET
<p><i>Bâtiments</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Bernard BOIVENT - Valérie HONORE -Régine LEDREUX -Véronique HUET - Mickaël DEVIGNE 	<p><i>Urbanisme et aménagement du territoire</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mickael DEVIGNE - Anthony LEMASSON - Loïc DEGUILLARD - Patrick MESLET - Philippe VIDELOT -Stéfanie PABOEUF 	<p><i>Affaires sociales, scolaires, Enfance, Jeunesse, personnes âgées</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Christine LUCAS - Christine LINAY - Valérie HONORE - Régine LEDREUX - Véronique HUET - Laurence MOIRÉ
<p><i>Vie associative</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Laurence MOIRE - Christine LUCAS - Loïc DEGUILLARD - Patrick MESLET 	<p><i>Communication</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Laurence MOIRÉ - Stéfanie PABOEUF - Philippe VIDELOT - Mickael DEVIGNE - Jean-Philippe PAUMELLE -Patrick MESLET - Valérie HONORÉ 	<p><i>CCAS : élus au 1^{er} tour de scrutin secret</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Lionel VAN AERTRYCK - Régine LEDREUX - Christine LINAY - Christine LUCAS - Bernard BOIVENT
<p><i>Suivi de la carrière</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Stéfanie PABOEUF - Anthony LEMASSON - Loïc DEGUILLARD - Patrick MESLET - Philippe VIDELOT 	<p><i>Assainissement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Anthony LEMASSON - Bernard BOIVENT - Stéfanie PABOEUF - Christine LINAY 	

INDEMNITES DES ELUS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les taux des indemnités des élus, comme suit, à effet du 15 mars 2008, date de leur élection et d'entrée en fonction :

Indemnité de Maire 43% de l'indice terminal brut 1015

Indemnité des quatre adjoints et du conseiller délégué :

L'enveloppe indemnitaire globale de 4 adjoints (basée sur 16.50 % de l'indice terminal brut 1015 X 4 adjoints) sera répartie à raison d'un cinquième pour chaque adjoint et le conseiller délégué.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN :DELEGATION AU MAIRE

L'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire pour la durée de son mandat un certain nombre des attributions de cette assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner à M. le Maire délégation d'attribution, pour exercer, au nom de la Commune les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, lors d'une déclaration d'intention d'aliéner ou d'une demande d'acquisition d'un bien.

AMENAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIETONNIER LE LONG DE LA RD 106 DANS L'AGGLOMERATION**DEVIS ECLAIRAGE ET PLANTATIONS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir les devis ci-dessous pour l'aménagement d'un cheminement piétonnier le long de la RD 106 dans l'agglomération :

- devis d'éclairage de l'entreprise VEZIE d'un montant de 31 255 € HT – 37 380.98€ TTC
- devis de plantations de l'entreprise LEMOINE d'un montant de 7 152.50€ - 8 554.39€ TTC

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT D'OBJECTIFS

Le contrat d'objectifs réalisé en 1998 a pu être actualisé par les orientations du P.A.D.D. du P.L.U. approuvé en juin 2007. Le projet du cheminement piétonnier le long de la RD 106 dans l'agglomération s'inscrit dans ce cadre.

Par délibération du 1^{er} mars 2008, le Conseil Municipal a inscrit le projet au budget primitif.

Le coût des travaux et de la maîtrise d'œuvre, s'élève après appel à la concurrence, à 90 565€ hors taxe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- s'engage à réaliser les travaux d'aménagement d'un cheminement piétonnier le long de la RD 106 dans l'agglomération
- sollicite du Département, l'attribution d'une subvention, au titre du contrat d'objectifs, pour la réalisation de ces travaux

CONTRAT D'HEBERGEUR DE SITE WEB

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de souscrire un abonnement annuel d'un montant de 85€ HT 101.66€ TTC pour un hébergement de site Web auprès du fournisseur OVH